



SOCIETE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES DE HESPERANGE

Association sans but lucratif, fondée en 1958. Affiliée à la FLTAS.
Tél: + 352 36 98 61 / 62 - Fax: +352 36 98 63 - Email: sth@pt.lu
BP 2677 L-1026 Luxembourg / CCPLLULL; IBAN LU07 1111 0314 1382 0000



La Société de Tir de Hesperange a le grand plaisir de vous inviter à son



Coordonnées GPS:

N 49° 33.864'

E 6° 07.645'

19th International Service Rifle Match

Samedi, le 5 juillet 2025

Sont exclusivement admis à la compétition les fusils militaires standard, les modèles fabriqués spécialement pour tireurs d'élite ainsi que les armes de petite série ne sont pas admis ; l'aspect extérieur de l'arme d'origine doit être maintenu; poids de détente minimum : 1500 grs (1300 grs pour le K31); organes de visée: d'origine ou Nat. Match, dioptries de haute précision défendus.

Catégories : (seulement 1 catégorie au choix)

1. année d'introduction officielle de l'arme : **AVANT 1960** (Garand, Enfield, M14,...)
2. année d'introduction officielle de l'arme : **APRES 1960** (AR10, AR15, SIG,...)

Accessoires: sont admis: gant de tir, veste de tir, bretelle (fixée au point d'attache original)
ne sont PAS admis : pantalon, casquette et souliers de tir,

Modalités: Distance de tir : **200 m**, cibles électroniques, écrans de contrôle des tirs individuels;
position couchée sans appui.
Tirs d'essais: 5 minutes coups illimités
30 coups en un max. de 30 min

Comptabilisation: sont comptabilisés pour le résultat final le résultat avec fraction décimale de chaque coup

Manches: de 9.00 à 15.00 heures, les manches de l'après-midi étant prioritairement réservées aux invités étrangers

Résultats : **vers 17.00h**, récompenses pour les cinq premiers de chaque discipline et les cinq premières équipes.

Frais d'inscription : 15 €

Petite restauration sur place

Réservation de place OBLIGATOIRE: Schmit Jean : jean.schmit@education.lu

Pour le CA

Le président du STH

*Di Lazzaro
Jos*

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte d'objet.

Les règles de l'ISSF ainsi que les règles de sécurité du règlement ministériel et de notre société sont à respecter.